



Sommaire

Page 2 :

- Travailleur indépendant : exonération du forfait social épargne salariale
- Clôture de la liquidation : possibilité de saisir la résidence principale

Page 4 :

- Les formations à venir à la Maison de l'Artisan
- Petites annonces

Conjoncture du 4^{ème} trimestre 2023

Une croissance sans allant

L'activité économique française termine l'année sur une croissance identique à celle affichée pendant la période estivale, soit une hausse limitée à +0,6% en volume à un an d'intervalle. Le climat des affaires se détériore, passant ainsi sous sa moyenne de longue période, soit son niveau le plus bas depuis la sortie de la crise sanitaire.

Aucune grande branche d'activité n'est épargnée par la morosité de la conjoncture. Les chefs d'entreprise témoignent de difficultés croissantes sur les derniers mois et de craintes sur la demande à court terme tandis que le reflux des prix se poursuit.

Du côté des ménages, l'indicateur de confiance se raffermi en fin d'année mais il reste très inférieur à sa moyenne de long terme. Leur situation financière reste fragilisée du fait de la hausse des prix qui rogne leur épargne, tandis que leurs inquiétudes face à la remontée du chômage se font de plus en plus sentir, les poussant à limiter leurs dépenses. Et à épargner toujours davantage.

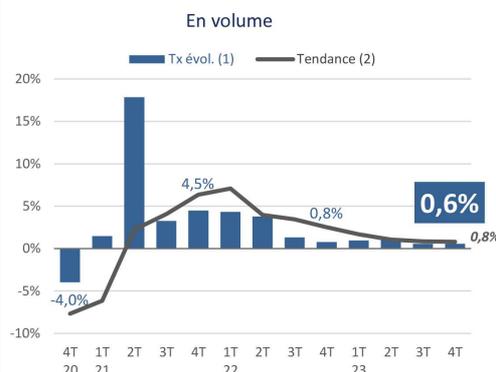
En valeur, l'activité économique demeure en croissance (+4,3%) du fait de l'inflation. Sur l'ensemble de l'année 2023, le PIB devrait ainsi afficher une hausse de +0,8% en volume. En valeur, la progression devrait s'élever à +5,9%.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2023, l'activité en volume reste en baisse dans le commerce alimentaire (-7,4%) et non alimentaire (-5,3%) ainsi que dans le bâtiment (-2,5%).

En revanche, elle demeure en progression dans les travaux publics (+5%) et la production industrielle (+3,2%) où elle tend même à se raffermir.

En valeur, l'ensemble des secteurs enregistre des hausses de chiffre d'affaires, hormis le commerce non alimentaire (-6%).

■ Evolution du PIB



En valeur

	4T 22	1T 23	2T 23	3T 23	4T 23
Tx évol. ⁽¹⁾	+5,3%	+6,4%	+7,3%	+5,8%	+4,3%
Tendance ⁽²⁾	+5,6%	+5,7%	+6,0%	+6,2%	+5,9%

Source INSEE / Xerfi Spécific
P : données provisoires

■ Evolution du PIB selon les secteurs

Secteurs	Volume ⁽¹⁾	Prix ⁽¹⁾	Valeur ⁽¹⁾
Bâtiment*	-2,5%	+3,4%	+0,9%
Travaux publics*	+5%	+2,5%	+7,5%
Production industrielle**	+3,2%	-1,7%	+1,5%
Commerce non alimentaire***	-7,4%	+1,4%	-6%
Commerce alimentaire***	-5,3%	+6,8%	+1,5%

* Source Xerfi Spécific
** Source INSEE / Xerfi Spécific
*** Source Banque de France

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)
⁽²⁾ Evolutions sur quatre trimestres cumulés (en %)



Travailleur indépendant : l'exonération du forfait social sur l'épargne salariale s'applique-t-elle ?

Les entreprises de moins de 50 salariés sont exonérées de forfait social sur les sommes issues de l'épargne salariale (intéressement, participation, abondement de l'employeur à un plan d'épargne) versées à leurs salariés (dès lors qu'au minimum un salarié est concerné) à compter du 1er janvier 2019. Cette exonération est également applicable dans les entreprises de 50 à moins de 250 salariés uniquement sur l'intéressement. La question se pose de savoir si les travailleurs indépendants bénéficient également de cette exonération de forfait social.

Bénéficiaires de l'épargne salariale

L'épargne salariale bénéficie principalement aux salariés titulaires d'un contrat de travail. Mais lorsque l'accord le prévoit expressément, elle peut être étendue aux chefs d'entreprises, aux mandataires sociaux, aux conjoints collaborateurs ou associés ainsi qu'aux partenaires liés par un PACS. Cette extension des bénéficiaires peut s'appliquer à l'intéressement, à la participation volontaire ou dérogatoire ou au plan d'épargne. L'effectif habituel de l'entreprise doit être compris entre 1 et 250 salariés (au 1er janvier 2020, entreprises employant au moins 1 salarié et moins de 250 salariés).

Application aux travailleurs indépendants

L'exonération de forfait social vise les dispositifs d'épargne salariale mis en place dans les entreprises concernées, sans distinguer les bénéficiaires de ces avantages. Elle joue donc pleinement, y compris lorsque le bénéficiaire est un travailleur indépendant.

La possibilité de saisir la résidence principale d'un entrepreneur malgré la clôture de la liquidation

L'insaisissabilité de la résidence principale rencontre des limites.

Par principe, les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de l'activité professionnelle de l'entrepreneur individuel se voient opposer l'insaisissabilité de plein droit de la résidence principale de ce dernier.

La liquidation judiciaire d'un entrepreneur individuel, étendue à sa conjointe, est clôturée pour insuffisance d'actif. Une banque déclarée à la procédure et à l'origine du prêt pour la résidence principale de l'entrepreneur, sollicite la saisie immobilière de cette dernière.

Pour valider la saisie immobilière, les juges retiennent que l'insaisissabilité de plein droit de la résidence principale est opposable aux créances nées à l'occasion de l'activité professionnelle, ce qui n'est pas le cas du prêt de la banque pour une résidence principale. En conséquence, la créance est recouvrable même après la clôture de la liquidation.

En synthèse : si vous avez souscrit un emprunt à titre personnel pour financer l'achat de votre résidence principale et que vous ne pouvez pas honorer le remboursement du prêt parce que vous ne disposez plus des revenus tirés de votre entreprise, votre résidence principale peut être saisie.

Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023



OFFICE NOTARIAL
DE LA MER
CANET-EN-ROUSSILLON

**ETUDE DE MAÎTRES
CAMILLE MURGIER ET
MAXIME GARRETTE
NOTAIRES ASSOCIÉS À
CANET-EN-ROUSSILLON
(PYRÉNÉES ORIENTALES)
ANGLE RUE DU LUXEMBOURG**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Maxime GARRETTE, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « OFFICE NOTARIAL DE LA MER - COTERADIEUSE », titulaire d'un office notarial à CANET-EN-ROUSSILLON (Pyrénées-Orientales), Angle rue du Luxembourg et 2 rue de Grande Bretagne, le 22 janvier 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement PERPIGNAN 1 le 29 Janvier 2024 Références 6604P01 2024 N 00167, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : TAOMI.

Le siège social est fixé à : PERPIGNAN (66000), 2 rue Léon Dieudé.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100.00 EUR).

Les apports sont exclusivement en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Madame Sophie BOUCLIER demeurant à PERPIGNAN (66000) 2 Rue Léon Dieudé et Monsieur David HANNIER demeurant à PERPIGNAN (66000) 5 Rue Marie François Xavier Bichat

Les fonctions des gérants sont d'une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN

Pour avis, Le notaire.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 Avenue Eole-Tecnosud
66100 PERPIGNAN

**SODIS INTERNATIONAL
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 150 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
89 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
66170 NEFIACH
793 995 010 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une décision en date du 19/01/2024, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 89 Avenue du Général De Gaulle, 66170 NEFIACH au 1 Chemin de Bellevue, 66170 SAINT FELIU D'AVALL, à compter du 19/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 Avenue Eole-Tecnosud
66100 PERPIGNAN

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
SOLEIL DE CATALOGNE
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : NEFIACH
66170 89 AV GENERAL DE GAULLE
532 283 785 RCS PERPIGNAN**

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 19 janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du NEFIACH, 66170 89 AV GENERAL DE GAULLE au 1 Chemin de Bellevue 66170 SAINT FELIU D'AVALL à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN.

Pour avis
La Gérance.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie le 17 décembre 2021 entre La SARL LA GRAND BLEU représentée par Mme Maryline Dandois, et l'Entreprise Individuelle représentée par M. Maurice CRUNEL, concernant le fonds de commerce connu sous l'enseigne « LA CASITA » a pris fin d'un commun accord rétroactivement le 31 décembre 2023.

Pour avis.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**CHAPPELLE JEAN PAUL ET FILS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 18 000 €
SIÈGE SOCIAL :
2 IMPASSE DES QUATRE SAISONS
66 130 ILLE-SUR-TET
352 247 274 RCS PERPIGNAN**

Par décisions en date du 27/12/2023, l'Associée Unique a :

- Pris acte de la démission de M. Christian CHAPPELLE à ses fonctions de Président, à compter du 27/12/2023,
- Décidé de nommer Madame Marie-Christine CHAPPELLE, épouse CANTAGRILL, demeurant à ILLE-SUR-TET (66130), 9 Rue de Lafayette, aux fonctions de Présidente de la Société, à compter du 27/12/2023 et ce pour une durée indéterminée,
- Décidé du transfert de siège social du 2 Impasse des Quatre Saisons à ILLE-SUR-TET (66130) au Centre Commercial le Ribéral Camp Llarg à ILLE-SUR-TET (66130) à compter de ce même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence,
- Décidé du changement de dénomination sociale en « FAMILLE CHAPPELLE ».
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, La Présidente.



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Couturières :

- ➔ Détails de mode par moulage : **21 au 23 Février 2024**

- Ambulanciers :

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **22 Avril 2024**

- Taxis :

- ➔ Formation Continue : **13-14 Février 2024**
- ➔ Formation Continue : **14-15 Mai 2024**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **08 au 26 Avril 2024**

- Esthétique :

- ➔ Développer la Confiance en soi : **24-25 Mars 2024**

- Automobiles / Carrossiers :

- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter***
- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter***

- Bâtiment :

- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **20 Février 2024**
- ➔ Réglementation GAZ : **21-22 Février 2024**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **14-15 Mars 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **18 au 22 Mars 2024**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **19-20 Mars 2024**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **19 au 21 Mars 2024**
- ➔ QUALIPV ELEC : **23 au 25 Avril 2024 ou 17 au 19 Septembre 2024**
- ➔ QUALIPAC : **22 au 26 Avril 2024 ou 21 au 25 Octobre 2024**
- ➔ Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **26 Avril 2024**
- ➔ Mise En Sécurité LOI ALUR : **06 Juin 2024**
- ➔ Borne IRVE niveau 1 : **13 Juin 2024**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre 2024**
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter***
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter***
- ➔ FEEBAT RENOVE : **Nous contacter***
- ➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **Nous contacter***
- ➔ Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **Nous contacter***

- Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter***
- Recyclage (1 jour) : **03 Mai 2024**

*** CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

Dès qu'un groupe est constitué 1 date est proposée. N'hésitez-pas à vous positionner.

APPRENTISSAGE

➔ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de sont maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

➔ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joallerie à Nîmes.
Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI

➔ Recrute CDD en coiffure de mars à juin sur Bompas pour titulaire du BP. 24h/semaine.
Envoyer CV à angladen@wanadoo.fr

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture.
Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

➔ Vds 4 ADS secteur Conflent. Pas de vente à l'unité. Pour toute demande contact par mail : cricri2.moto@orange.fr

➔ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m² avec terrasse de 22m² et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain.
Tél : 06 82 49 17 39

➔ Vds ADS sur St Cyprien avec numéro de téléphone. Prix : 130 000€.
Contatc au 06 09 52 64 98.

➔ Vds institut de beauté, centre de Perpignan, dans bel appartement de 120 M2. Tenu 23 ans. Clientèle fidèle. Cause retraite.
Tél : 06 21 01 09 00 ou 06 45 71 07 12

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0623G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1^{er} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires